

Méthodologie

Méthodologie

Pour une meilleure comparabilité des informations, les comptes de résultats des clubs ont été retraités pour

Cette double page a pour but de présenter les comptes de résultats des clubs de Ligue 1 et de Ligue 2 cumulés tels qu'ils ont été transmis ainsi que le passage à un compte de résultat retraité permettant de le comparer à ceux des saisons précédentes.

Il faut noter que la saison prochaine, l'analyse portera sur les comptes de résultats cumulés, sans retraitement des activités de transfert dans une ligne contribution / mutation.

Ligue 1 : cumulé 2006/2007

En milliers d'euros	
PRODUITS	Total
Championnat et autres	121 806
Coupes d'Europe	17 639
Sponsors - Publicités	168 657
Subventions collectivités	23 532
Droits audiovisuels	565 039
Indemnités mutation reçues	5 351
Reprise prov. indemnités de mutation	50
Transfert de charges et reprises de provisions	16 960
Merchandising	12 226
Autres produits	45 837
Total 1	977 096
CHARGES	
Achats march. matières premières +/- stock	30 578
Services extérieurs	58 221
Frais de déplacements	46 477
Frais d'organisation de matches	32 841
Autres services extérieurs	80 603
Impôts et taxes	41 055
Masse salariale	497 665
Charges sociales	121 637
Participation	2 205
Autres charges	16 201
Indemnités de mutation	15 934
Amortissements indemnités de mutation	125 103
Dépréciation indemnités de mutation	11 203
Dot. amort et prov. (autres)	21 220
Total 2	1 100 942
Résultat d'exploitation (1 - 2)	- 123 846
Résultat financier	- 4 167
Résultat exceptionnel : indemnités de mutation	178 557
Résultat exceptionnel (autres)	14 105
Impôt sur bénéfice	- 21 865
Résultat net	42 784

Ligue 1 : retraité 2006/2007 pour comparaison

En milliers d'euros	
PRODUITS	Total
Recettes matches	139 444
Sponsors - Publicité	168 657
Subventions collectivités territoriales	23 532
Droits TV	565 039
Autres produits	75 023
Total 1	971 695
CHARGES	
Rémunérations du personnel	499 870
Charges sociales	121 637
Autres charges	327 195
Total 2	948 702
Contribution compétition	22 993
Contribution mutation	31 718
Solde compétition / mutation	54 711
Résultat financier	- 4 167
Résultat exceptionnel	14 105
Impôt sur les bénéfices	- 21 865
Résultat net comptable	42 784

Analyse économique du changement de méthode comptable relative aux mutations de joueurs

Le compte de résultat présenté selon l'ancienne méthode était gonflé artificiellement car apparaissaient en charges et en produits, d'une part le montant des indemnités de mutations versées, et d'autre part les transferts de charges. Le résultat des activités de mutation faisait partie intégrante du résultat d'exploitation. L'application de la nouvelle méthode comptable vient donc diminuer le montant total des produits et des charges car le montant des indemnités de mutation définitive versées est enregistré directement en immobilisation, au bilan. Par ailleurs, le résultat des activités de mutation définitive est enregistré en résultat exceptionnel sur indemnités de mutation.

Un lexique en page 8 donne les définitions des principaux termes financiers utilisés dans ce rapport.

avoir la même présentation que les saisons précédentes.

Ligue 2 : cumulé 2006/2007

<i>En milliers d'euros</i>	
PRODUITS	Total
Championnat et autres	17 321
Coupes d'Europe	0
Sponsors - Publicités	37 711
Subv. collectivités	21 994
Droits audiovisuels	107 550
Indemnités mutation reçues	5 548
Reprise prov. indemnités de mutation	113
Transfert de charges	5 045
Merchandising	6 815
Autres produits	9 486
Total 1	211 584
CHARGES	
Achats march. matières +/- stock	10 155
Services extérieurs	14 374
Frais de déplacements	18 233
Frais d'organisation de matches	6 205
Autres services extérieurs	16 042
Impôts et taxes	7 604
Masse salariale	106 822
Charges sociales	38 986
Participation	1 159
Autres charges	2 061
Indemnités de mutation	1 568
Amortissements indemnités de mutation	5 917
Dépréciation indemnités de mutation	686
Dot. amort et prov. (autres)	4 803
Total 2	234 613
Résultat d'exploitation (1 - 2)	- 23 030
Résultat financier	- 69
Résultat exceptionnel : indemnités de mutation	22 646
Résultat exceptionnel (autres)	7 616
Impôt société	- 3 010
Résultat net	4 153

Ligue 2 : retraité 2006/2007 pour comparaison

<i>En milliers d'euros</i>	
PRODUITS	Total
Recettes matches	17 321
Sponsors - Publicité	37 711
Subventions collectivités territoriales	21 994
Droits TV	107 550
Autres produits	21 347
Total 1	205 923
CHARGES	
Rémunérations du personnel	107 981
Charges sociales	38 986
Autres charges	79 477
Total 2	226 444
Contribution compétition	- 20 521
Contribution mutation	20 137
Solde compétition / mutation	- 384
Résultat financier	- 69
Résultat exceptionnel	7 616
Impôt sur les bénéficiaires	- 3 010
Résultat net comptable	4 153

Méthodologie

Les statistiques de la saison 2006/2007 présentées dans ce rapport sont extraites des états DNCG, préparés par les clubs en application des règlements LFP. Le cumul des bilans et des comptes de résultat des clubs de Ligue 1 et Ligue 2 est issu des comptes annuels arrêtés par les organes compétents des entités concernées et certifiés par leurs Commissaires aux Comptes. Il s'agit de comptes combinés rassemblant, pour la plupart des clubs : la société sportive, l'association et éventuellement des entreprises liées.

La structure des bilans et comptes de résultat a changé par rapport aux saisons précédentes. En particulier les indemnités de mutation qui étaient enregistrées en charges et pour certains clubs transférées en charges à répartir, peuvent être cette saison enregistrées directement en immobilisations, optionnel en 2004/2005, est obligatoire à partir de la saison 2005/2006, en application du Règlement CRC 2004-07.

Afin de pouvoir comparer la saison 2006/2007

aux saisons précédentes, le compte de résultat a également été retraité afin d'obtenir une base comparable.

Les bilans et comptes de résultat cumulés présentés dans ce rapport sont obtenus par simple addition des chiffres des clubs présents en Ligue 1 ou Ligue 2 au cours des saisons concernées ce qui implique :

- que les variations d'une année sur l'autre intègrent l'effet de l'évolution de périmètre (ajout des clubs en accession et retrait des clubs relégués).
- que les transactions entre clubs (transferts) ne sont pas éliminées, alors que, pour une même opération de transfert entre deux clubs d'une même ligue, les indemnités de mutation passent directement en résultat des clubs vendeurs et sont activées au bilan des clubs acheteurs. Cette distorsion, inhabituelle au plan des principes de consolidation, n'a pas été corrigée car elle a pour avantage de conserver au bilan le coût du portefeuille joueurs dans une approche économique.